

Photographes Itinérants

Règlement du challenge photo du 17 juin 2017

Photographes Itinérants, association loi 1901 dont le siège est situé à la Grande Motte, organise un challenge photo durant son exposition photo « Images au point », le samedi 17 juin 2017 entre 15h30 et 18h30, départ et retour Point Zéro.

Ce challenge est ouvert à tous les photographes, amateurs et professionnels équipés d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire vierge. Les personnes mineures en dessous de 14 ans devront être accompagnées d'un adulte.

Les photos sont exclusivement en JPG, avec la meilleure résolution possible. L'utilisation de l'ordinateur ou de tout autre moyen de traitement n'est pas autorisé. Les photos en noir et blanc sont acceptées au même titre que les photos en couleur.

PRINCIPE

Les participants devront illustrer avec 2 photos et dans un délai de 1h30mn le thème donné au départ. La Grande Motte sera le terrain géographique du challenge. Les participants devront donner leurs 2 photos par la carte mémoire de l'apn uniquement aux personnes en charge de récupérer les photos des candidats.

Les participants devront faire la sélection de leurs 2 photos avant de donner la carte mémoire afin de ne pas perdre de temps. Aucune photo ne sera transférée en wifi, par email ou par câble.

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont : l'esthétique de la photo (force/qualité), le respect du thème imposé, l'originalité.

Les décisions du jury sont sans appel et sans recours.

MODALITE D'INSCRIPTION et ORGANISATION

Chaque participant s'inscrit seul ou par équipe. Une autorisation parentale est nécessaire pour tout participant mineur non accompagné de son représentant légal. La participation est de 3€ par personne.

Accueil et inscription des participants le samedi 17 juin dès 15h30 au point zéro de la Grande Motte.

16h : départ du challenge après l'annonce du thème. Les 2 photos devront être rapportées au point zéro entre 17h et 17h30 dernier délai. Proclamation des résultats vers 18h30. Les 3 premières équipes seront récompensées.

RESPONSABILITÉ DE PHOTOGRAPHES ITINERANTS

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, Photographes Itinérants se réserve le droit de modifier ou d'annuler le challenge. En cas d'annulation, l'inscription de 3€ serait remboursée.

L'association Photographes Itinérants décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, vol ou bris de l'appareil photo qui surviendrait à un participant ou s'il en était à l'origine, et ce, durant toute la durée du challenge .

L'association Photographes Itinérants n'est pas responsable du contenu des photos des participants et des recours éventuels qui pourraient être engagés à l'encontre du participant. Chaque participant est seul responsable de ses photos et s'engage à n'entamer aucune poursuite contre photographes itinérants en cas de litige.

AUTORISATION

Les photos déposées par chaque participant au challenge restent la propriété du photographe. Le photographe autorise, de part son inscription au challenge, Photographes Itinérants à diffuser sur son site et sa page Facebook ses photos sans que cela confère à son auteur une quelconque rémunération, droit ou avantage. De par son inscription au challenge, le participant atteste être le seul détenteur des droits liés à la propriété intellectuelle des photos qui seront soumises à la sélection du jury et atteste être en possession des autorisations liées au droit à l'image des personnes figurants sur les photos qu'il soumettra à la sélection du jury.

LE JURY

Le jury se composait de 3 membres de Photographes Itinérants compétents. De ce fait, les autres membres de Photographes Itinérants pourront participer au challenge de manière conviviale et dans un esprit de partage mais ne pourront présenter leurs photos pour la sélection du jury.

THEME

Le thème du challenge ne sera dévoilé qu'au moment du départ soit entre 15h55 et 16h00 en présence de tous les participants.

APPLICATION DU REGLEMENT

Toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement par un participant, entrainera l'élimination de l'équipe concernée.

La participation à ce challenge photo implique de la part de chaque participant l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

En s'inscrivant, chaque participant déclare avoir pris connaissance de la totalité de ce règlement et l'accepter sans réserve ni restriction.

Le présent règlement est validé par la Présidente de l'association Photographes Itinérants, Marie-Hélène DEVISE.

Renseignements : 06 23 32 44 03